



## Rôle, tâches et responsabilités Administrateur 1

*Responsable de la consolidation et de la mobilisation,  
et doit s'assurer du recrutement*

### 1. Fonction :

La fonction de la personne responsable de la consolidation est **essentiellement politique et comporte des responsabilités spécifiques au chapitre de la vie démocratique du syndicat**. La personne peut également exécuter tout autre mandat qui lui est dévolu par le conseil d'administration.

Au besoin, elle assiste la personne responsable des relations du travail lorsque cette dernière ou le Conseil d'administration l'exige.

### 2. Responsabilités :

Elle assume des responsabilités visant à **assurer et à revitaliser la vie syndicale**.

### 3. Tâches :

Elles découlent de ses responsabilités spécifiques et s'exercent principalement dans le **recrutement** d'un bassin de militantes et en **consolidation**. Toutefois, la négociation constitue un temps fort de la vie syndicale qui suscite l'intérêt et l'engagement des membres et favorise la consolidation. En période de négociation, elle est donc appelée à assumer des tâches de **mobilisation** qui prendront la majeure partie de son temps. Elle contribue directement à l'**information** en collaborant aux diverses publications du syndicat.

#### A- Recrutement

1. La responsable de la consolidation est responsable et s'assure du recrutement. À ce titre, elle s'assure du *coaching* des responsables sur les différentes facettes de leur rôle : tenue du bureau syndical, animation de réunions syndicales, information, etc., et s'assure de leur participation aux assemblées générales des personnes déléguées.
2. Elle assiste, au besoin, les membres du conseil d'administration chargées de mener des opérations de recrutement pour les commissions régionales et les instances nationales.

#### B- Consolidation

1. Elle est responsable de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan annuel de consolidation. Elle supervise et coordonne la réalisation des actions et opérations qui y sont prévues et en assure l'organisation en collaboration avec la secrétaire à l'administration générale.
2. Elle s'assure, pour mener à bien la réalisation du plan de consolidation, la collaboration des membres du conseil d'administration et des responsables locaux qui doivent porter à son attention les situations problématiques sur le plan de la cohésion interne.
3. Elle collabore à la formation syndicale.

#### C- Mobilisation et information

1. Elle est responsable de l'organisation des activités de mobilisation.
2. Elle est responsable de l'information syndicale.
3. Elle participe à la tenue des assemblées générales portant sur la négociation.

### 4. Aptitudes requises

- Grande facilité d'élocution
- Aptitude rédactionnelle
- Grand sens de l'organisation
- Grande autonomie
- Connaissance de base en Word
- Entregent
- Capacité à motiver
- Audace
- Grande capacité à mobiliser
- Grande disponibilité

**\*Ce poste requiert en général une libération syndicale de 6/15, sujet à changement selon la demande.**

**\*Il est préférable d'avoir un véhicule pour occuper ce poste.**